

**Les nobles français dans les relations  
internationales. Formes, légitimations et  
perceptions d'une action politique non étatique  
(XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)**

**Fabrice Micallef**

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/12154>

ISSN : 1773-0201

**Éditeur**

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

**Édition imprimée**

Date de publication : 15 décembre 2018

Pagination : 213-227

ISSN : 0395-9317

**Référence électronique**

Fabrice Micallef, « Les nobles français dans les relations internationales. Formes, légitimations et perceptions d'une action politique non étatique (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles) », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 97/2 | 2018, mis en ligne le 18 juin 2019, consulté le 22 mars 2020. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/12154>

---

Ce document a été généré automatiquement le 22 mars 2020.

© Tous droits réservés

---

# Les nobles français dans les relations internationales. Formes, légitimations et perceptions d'une action politique non étatique (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)

Fabrice Micallef

---

- 1 Si les nobles de l'époque moderne sont omniprésents sur la scène internationale, c'est d'abord parce que leur rang leur donne accès aux charges d'ambassadeurs. Ainsi, les diplomates, très majoritairement issus du second ordre, sont les principaux promoteurs d'une politique extérieure dont les grandes orientations sont définies par les monarques et leurs conseillers. Et si certains ambassadeurs ont parfois suffisamment de crédit et de marge de manœuvre pour critiquer voire pour infléchir la politique de leur prince, ils agissent avant tout comme les intermédiaires du dialogue interétatique<sup>1</sup>.
- 2 Or, cet article a pour but d'évoquer d'autres modalités de l'action des nobles français sur la scène européenne, en marge des fonctions diplomatiques et hors de la mainmise de leur roi. Ce questionnement met à profit des recherches récentes qui ont montré que les relations extérieures, dans l'Europe moderne, ne se limitent ni au dialogue interétatique ni à l'institution diplomatique. Diverses connexions, souvent plus anciennes que la diplomatie, transcendent les frontières et tissent la trame d'actions internationales qui échappent, au moins en partie, au contrôle des États. Il s'agit par exemple des relations commerciales, des solidarités familiales et lignagères, des liens interpersonnels d'amitié, des réseaux intellectuels, ou encore des réseaux constitués par les ordres religieux. Autant de structures plus ou moins fluides qui non seulement englobent et affectent la diplomatie, mais rendent également possible une action politique non étatique à l'échelle internationale<sup>2</sup>. Dans ces conditions, l'historien moderniste est invité à envisager l'histoire des relations extérieures en ayant à l'esprit

les théories des relations internationales contemporaines qui insistent sur le « transnational », compris comme un ensemble d'interactions et d'interdépendances dépassant les frontières tout en se situant au niveau infra-étatique<sup>3</sup>.

- 3 Adoptant plus ou moins explicitement cette perspective, de nombreux travaux récents ont étudié la manière dont les nobles français des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles s'insèrent de façon fluide et relativement autonome dans le jeu politique européen, notamment en interagissant avec des princes étrangers sans autorisation du roi de France. Nous proposons ici de réaliser une synthèse – forcément non exhaustive – de ces renouvellements historiographiques, en y ajoutant des réflexions et des exemples inédits issus de nos propres recherches. Il s'agit de voir comment les nobles qui interviennent dans les relations internationales disposent de structures d'action et de registres de légitimation qui sont propres à leur condition sociale. Un tel questionnement implique de croiser le récit des événements internationaux avec les recherches qui ont tracé les contours de la culture politique nobiliaire<sup>4</sup>. Il s'agira de voir dans quelle mesure cette culture, comme structure sociale et comme ressource idéologique, favorise et permet de justifier l'action des nobles sur la scène européenne.
- 4 Ainsi, la première partie de ce travail dessinera une typologie des modalités de l'action des nobles dans les relations internationales. Dans un second temps, nous verrons comment cette participation au jeu politique européen s'appuie sur certaines composantes de la culture nobiliaire, comprise comme un jeu d'interactions sociales et comme un système de valeurs. Nous terminerons en nous interrogeant sur la manière dont les différentes autorités étatiques – françaises ou étrangères – perçoivent ces actions menées par les nobles.

## Les initiatives des nobles dans les relations internationales : tentative de typologie

- 5 Partons du plus évident et du plus étudié par l'historiographie : souvent, les rebelles et comploteurs nobles n'hésitent pas à faire appel à des puissances étrangères. Il s'agit pour eux de prendre l'avantage face à la monarchie française en bénéficiant d'un secours militaire extérieur, mais également de se prévaloir de cet appui pour négocier avec le roi en meilleure position. Ainsi, dans les années 1560-1570, les chefs nobles huguenots sollicitent une solidarité confessionnelle protestante, appelant à leur secours les princes allemands et la reine d'Angleterre<sup>5</sup>. Les catholiques lancent également de tels appels : dans les années 1580, pour empêcher l'accès du huguenot Henri de Navarre au trône de France, les nobles conduits par le duc de Guise se révoltent contre Henri III, jugé trop modéré ; ils sont aidés par le roi d'Espagne Philippe II, dont ils ont longuement sollicité le soutien des années auparavant<sup>6</sup>.
- 6 Après la mort du dernier Valois en 1589, les ligueurs catholiques, qui refusent de se soumettre à Henri IV en raison de son protestantisme, continuent de solliciter les puissances étrangères. Ainsi, au début des années 1590, les nobles provençaux agissent sur la scène internationale méditerranéenne en dehors de toute mainmise étatique : le sieur de Vins, le comte de Carcès et la comtesse de Sault sollicitent tour à tour le secours du duc de Savoie, du grand-duc de Toscane, de Philippe II d'Espagne, et de la papauté<sup>7</sup>. La pacification du royaume par Henri IV ne met pas fin aux tractations des nobles avec des puissances étrangères : durant les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle, de

nombreux gentilshommes catholiques, notamment gascons, languedociens et provençaux, mécontents du roi Bourbon, continuent de comploter avec l'Espagne<sup>8</sup>. Dans les années 1621-1629, alors que les protestants prennent les armes, les chefs de la noblesse huguenote, les ducs de Rohan et de Soubise, font appel au roi d'Angleterre<sup>9</sup>. Les multiples rébellions nobiliaires contre Richelieu ne manquent pas, durant les années 1630, de s'appuyer sur le soutien de Philippe IV d'Espagne, également sollicité pendant la Fronde par Louis II de Bourbon, prince de Condé<sup>10</sup>.

- 7 La recherche récente a également mis au jour les cas de certains nobles, plus rares, qui poussent la logique beaucoup plus loin : à la suite d'une rupture avec le roi de France, ils se réfugient auprès d'un prince étranger, passant parfois définitivement à son service. Les lendemains de la période de la Ligue en donnent des exemples, récemment étudiés : de nombreux nobles catholiques français, réfugiés aux Pays-Bas espagnols, refusent obstinément de se soumettre à Henri IV. Ils passent au service des archiducs et combattent contre les armées des Provinces-Unies, ce qui va directement à l'encontre des intérêts stratégiques du roi de France<sup>11</sup>. On peut évoquer également les nobles ligueurs exilés en Savoie à la même époque, le plus célèbre étant Charles de Simiane, baron d'Albigny, gentilhomme dauphinois. Il devient l'un des plus proches conseillers du duc de Savoie Charles-Emmanuel, promouvant dans les années 1600 une politique pro-espagnole et antifrançaise<sup>12</sup>.
- 8 Ces cas spectaculaires ne constituent pourtant que la partie émergée de l'iceberg : la présence nobiliaire dans les relations internationales se manifeste bien souvent de manière plus discrète et moins subversive. Dans les zones frontalières ou les enclaves territoriales étrangères, les contacts entre nobles français et agents étrangers sont fréquents et souvent anodins, mais occasionnent parfois des échanges chargés d'implications politiques<sup>13</sup>. Par exemple, en février 1588, le vice-légat Grimaldi, agent pontifical, rencontre à Avignon le sieur de Vins, un noble catholique provençal de passage. Vins informe Grimaldi du mauvais état des relations entre le duc de Guise et Henri III, information qui fragilise le crédit du roi aux yeux du représentant du pape<sup>14</sup>. Ce type d'action internationale nobiliaire *a minima* est sans doute le plus fréquent. Des recherches récentes ont également mis au jour la nébuleuse des nobles qui ont des contacts réguliers avec un prince étranger, hors de tout contexte de révolte ou de complot, mais sans la permission du roi de France. Le cas échéant, en échange de pensions, ces nobles peuvent rendre des services au prince étranger, notamment en lui fournissant des informations. C'est le cas de nombreux gentilshommes catholiques du Sud-Ouest dans les années 1560-1570 : ils sont en contact avec la monarchie espagnole afin d'obtenir les moyens de lutter contre l'expansion du calvinisme en Guyenne, Gascogne et Languedoc. Ces contacts échappent complètement au contrôle du pouvoir royal français<sup>15</sup>. Dans d'autres cas, un noble ébruite volontairement ses contacts avec un prince étranger : il s'agit alors d'une tactique de communication adressée à la monarchie française, en forme d'avertissement. Par exemple, à partir de 1519, en nouant des liens avec le roi d'Espagne et futur empereur Charles Quint, le connétable de Bourbon fait savoir à François I<sup>er</sup> qu'il disposera d'un appui extérieur si le roi de France commet une injustice en le privant de son héritage. C'est l'intransigeance de François I<sup>er</sup> qui finit par pousser Bourbon au complot puis à la rupture, passant au service de l'empereur en 1523<sup>16</sup>. Ainsi, les travaux récents nous invitent à ne pas avoir une lecture déterministe de ces intelligences étrangères, secrètes ou non : elles ne sont pas forcément les signes avant-coureurs d'une révolte nobiliaire avec le soutien de la puissance concernée, mais n'en constituent pas moins une modalité d'action politique à

l'échelle internationale. On peut encore prendre l'exemple, dans les années 1580, du duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc. Il est en contact permanent avec le roi d'Espagne et le duc de Savoie, leur promettant de se soulever contre Henri III : Montmorency entretient ces liens pour obtenir des pensions et exercer une pression sur le roi de France, qu'il soupçonne de vouloir le priver de son gouvernement. Mais ces alliances étrangères virtuelles ne sont jamais concrétisées ; il s'agit surtout d'une sorte d'assurance-vie politique<sup>17</sup>.

- 9 Enfin, plusieurs travaux récents ont mis en évidence un autre type d'initiative nobiliaire sur la scène internationale : les expéditions militaires ou ingérences politiques qu'ils envisagent ou accomplissent hors de France en faisant preuve d'une certaine liberté par rapport à la diplomatie royale. Dans les années 1560-1580, de nombreux nobles huguenots vont se battre aux côtés de leurs coreligionnaires calvinistes des Pays-Bas, ce qui fait entorse à la volonté des Valois d'éviter un conflit d'avec l'Espagne<sup>18</sup>. Du côté catholique, les initiatives politico-militaires de ce type sont également nombreuses, notamment dans la maison de Guise. Ainsi, en 1570, le marquis de Mayenne part combattre les Turcs à Chypre en se mettant au service d'une puissance étrangère, la République de Venise ; il contrevient en cela à l'amitié franco-ottomane, que Charles IX vient d'affirmer en signant des capitulations avec la Sublime Porte<sup>19</sup>. Au début des années 1580, Henri de Guise mène des tractations secrètes avec des agents espagnols et pontificaux, ainsi qu'avec des nobles catholiques anglais et écossais. Il s'agit pour Guise d'organiser une attaque contre l'Angleterre protestante et de libérer sa cousine Marie Stuart. Le roi Henri III, soupçonné de sympathies pro-anglaises, est tenu à l'écart de tels projets<sup>20</sup>. En 1647, quand un autre Guise, le duc Henri II, intervient en Italie pour aider les Napolitains révoltés contre Philippe IV d'Espagne, il le fait en forçant la main à Mazarin, réticent face à une expédition qu'il estime trop aventureuse. Guise, en prenant la tête de la jeune république napolitaine, mène alors une action autonome, hors du contrôle de la monarchie<sup>21</sup>.
- 10 Dans un cadre plus institutionnel, certains gouverneurs ou lieutenants de provinces frontalières mènent une véritable diplomatie parallèle, avec des conséquences militaires et géopolitiques non négligeables. Un cas a récemment été étudié : dans les années 1610, le duc de Lesdiguières, lieutenant-général du roi en Dauphiné, se fait l'artisan d'un rapprochement franco-savoyard auquel la régente Marie de Médicis n'est pas favorable. Il prend des initiatives pour fournir un secours militaire à Charles-Emmanuel de Savoie contre les autorités espagnoles du Milanais, mettant la monarchie française devant le fait accompli<sup>22</sup>.
- 11 Ce tour d'horizon ne prétend pas à l'exhaustivité, mais permet de prendre la mesure de l'omniprésence des nobles dans les relations internationales, en tant qu'acteurs politiques dont les mobilisations échappent à la mainmise royale. Par cette vision d'ensemble, l'action nobiliaire contribue à mettre à bas l'idée de relations internationales qui seraient strictement diplomatiques ou interétatiques.

## **Agir en noble dans les relations internationales : structures sociales et systèmes de valeurs**

- 12 Comment cette action est-elle possible sur le plan sociologique, et comment est-elle légitimée sur le plan politico-moral ? Une telle question nous amènera à mettre en évidence les spécificités structurelles et discursives des mobilisations nobiliaires dans

les relations internationales. Ces mobilisations s'enracinent avant tout dans la dimension transnationale des relations sociales aristocratiques ; relations sociales transnationales qui sont non seulement un fait instituant, conditionnant partiellement les actions des nobles, mais aussi une réalité instituée, dans la mesure où elles offrent aux acteurs des registres de légitimation et des ressources relativement malléables. Il faut aussi garder à l'esprit que dans la vision des acteurs de la première modernité, les frontières étatiques ne représentent pas une barrière symbolique et politique aussi contraignante qu'elle ne le sera après l'affirmation des États-nations<sup>23</sup>.

- 13 Ainsi, la parenté, qui joue un rôle essentiel dans la constitution des solidarités nobiliaires, dépasse souvent le cadre des frontières étatiques<sup>24</sup>. Or, plusieurs recherches ont montré que cette parenté constitue un cadre privilégié d'action politique internationale. Les Guise, que nous avons vus extrêmement actifs sur la scène européenne, ont des liens non seulement avec la maison de Lorraine, dont ils sont une branche cadette, mais aussi avec la maison royale d'Écosse, par le mariage entre Marie de Guise et Jacques V Stuart, ou encore avec les ducs de Ferrare, par le mariage entre François de Guise et Anne d'Este. L'ampleur de l'implication internationale des Guise est fondamentalement liée à cette parenté établie à l'échelle européenne. Ainsi, les mobilisations témoignant d'une logique de solidarité politico-militaire avec la reine d'Écosse s'expliquent et sont justifiées par le lien familial qui unit les Guise à Marie Stuart<sup>25</sup>. Quant à la noblesse huguenote, elle a rapidement noué des alliances matrimoniales avec des maisons protestantes étrangères, notamment allemandes, autant de connexions qui renforcent la dynamique de recours aux puissances extérieures en cas de tensions avec le roi de France<sup>26</sup>.
- 14 Les liens d'amitié et de clientèle font également partie des composantes fondamentales de la sociabilité et de l'éthos nobiliaires, et sont au nombre des paramètres explicatifs des mobilisations politiques. C'est une réalité sociale étudiée depuis longtemps par les historiens<sup>27</sup>. Or, des recherches plus récentes ont montré que ces connexions affectives sont souvent transnationales et façonnent les initiatives aristocratiques. En 1588, Hubert de Vins, noble catholique provençal, échange des informations politiques avec le vice-légat d'Avignon, Domenico Grimaldi, issu de l'aristocratie génoise. Cette interaction politique est favorisée par le fait que les deux hommes sont unis par des liens d'amitiés anciens ; et dans sa correspondance avec la curie romaine, Grimaldi argue de cette amitié pour justifier ces échanges<sup>28</sup>. Dans les années 1610, si Lesdiguières, lieutenant en Dauphiné, peut mener une politique autonome de rapprochement avec la Savoie, c'est parce qu'il a établi une relation d'amitié et de confiance avec le duc Charles-Emmanuel<sup>29</sup>. Durant la Fronde, les princesses rebelles étudiées par Sophie Vergnes mettent à profit leurs réseaux d'amitié et de clientèle établis au début des années 1640 aux Pays-Bas espagnols. Ces réseaux leur permettent de solliciter efficacement l'aide de l'archiduc Léopold-Guillaume<sup>30</sup>.
- 15 Parmi les structures sociales qui offrent aux nobles la possibilité d'agir sur la scène internationale, il faut encore mentionner les liens féodaux, également mis en évidence par l'historiographie récente. Le thème recoupe en partie celui des liens de clientèle, tout en étant davantage formel et institutionnalisé : parce qu'ils possèdent des seigneuries en dehors du royaume, certains nobles français sont aussi les vassaux de princes étrangers<sup>31</sup>. Ce lien féodal transnational peut alors servir de cadre à une action politique. Par exemple, le connétable de Bourbon n'est pas seulement vassal de François I<sup>er</sup>. Il est aussi vassal de Charles Quint pour certains fiefs situés au-delà de la

Saône, un lien féodal qui contribue à légitimer le passage au service de l'empereur en 1523 : victime d'une injustice de la part de son suzerain français, Bourbon s'estime en droit de demander réparation auprès de son suzerain impérial<sup>32</sup>. Dans un contexte bien différent, Chrétienne d'Aguerre, comtesse de Sault, figure du parti ligueur provençal, mène une offensive épistolaire internationale en décembre 1591 pour trouver des alliés contre le parti royaliste et contre le duc de Savoie. Écrivant au pape Innocent IX pour lui demander son soutien moral et financier, la comtesse ne manque pas de justifier ainsi son recours au pontife :

Pour ce que mes enffans ont cest honneur d'estre très humbles subjectz et serviteurs de Vostre Saincteté<sup>33</sup>.

- 16 En effet, ses enfants mineurs, dont elle est la tutrice, possèdent des terres non seulement dans le royaume de France mais aussi dans l'enclave pontificale du Comtat Venaissin<sup>34</sup>. Ils sont donc vassaux du pape. Ainsi, dans les deux cas que nous venons de voir, les vassalités multiples sont des ressources permettant aux acteurs de projeter leur action sur la scène internationale : le secours demandé au prince étranger s'inscrit dans l'obligation de protection qu'un suzerain doit à son vassal.
- 17 Outre ces formes de sociabilités transnationales, les actions des nobles sur la scène européenne s'enracinent dans des systèmes de valeurs et de symboles spécifiquement liés à leur culture aristocratique. Il semble avant tout que le rang soit un facteur légitimant : plus un noble est proche d'une dynastie souveraine, plus il se sent autorisé à agir sur la scène internationale. Ce n'est certainement pas un hasard si, dans la liste que nous avons dressée, reviennent incessamment, et notamment pour les actions les plus éclatantes, des princes de la maison de Bourbon et les Guise, issus de la maison souveraine des ducs de Lorraine. Parmi les droits et les devoirs que donne le sang princier, il n'y a pas seulement la possibilité de se révolter<sup>35</sup>, mais aussi le déploiement légitime de l'action politique en dehors du royaume, comme marque d'une liberté qui découlerait du rang. Ainsi, en 1560-1563, le prince de Condé accompagne ses demandes de secours aux princes étrangers de constants rappels de son rang de prince du sang, qui lui donne l'éminente responsabilité de veiller sur la couronne<sup>36</sup>. Cette concomitance entre appartenance au sang d'une dynastie souveraine et légitimité internationale s'explique par la performativité du rang dans la culture de l'époque<sup>37</sup>. C'est peut-être aussi une manière pour ces grands nobles de se positionner par rapport aux discours normatifs produits par les juristes des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, définissant la diplomatie comme l'attribut de la souveraineté<sup>38</sup> : en arguant de la proximité de leur sang avec le pouvoir souverain pour légitimer leur action internationale, ils atténuent la dimension subversive de cette action.
- 18 Cependant, la palette justificative des nobles est plus variée. Le thème du « mécontentement », central dans la légitimation du devoir de révolte et étudié de longue date par les historiens, s'articule fort bien avec la projection de l'action sur la scène internationale. Le noble qui s'estime maltraité par son roi, notamment lorsque ce dernier fait preuve d'ingratitude, se considère en droit de changer de maître, ou du moins d'offrir ses services à un autre monarque<sup>39</sup>. Il s'agit là d'une morale ancienne, qui s'enracine non seulement dans une mentalité féodale offrant au vassal la possibilité de se détacher d'un suzerain indigne, mais aussi dans une culture politique héritée de l'universalisme médiéval, et ainsi peu soucieuse des loyautés imposées par les frontières étatiques<sup>40</sup>. Les cas sont nombreux qui illustrent combien cette dimension de l'éthos nobiliaire peut favoriser une initiative internationale. Ainsi, lorsque le marquis

de Mayenne se met au service des Vénitiens en 1570 sans le congé de Charles IX, c'est en partie en réponse à une injustice qu'il estime lui avoir été faite par le roi : ce dernier a contrecarré un projet de mariage de Mayenne avec Catherine de Clèves<sup>41</sup>. Lorsqu'en 1582 le sieur de Vins, gentilhomme provençal, offre au duc de Savoie de lui livrer le port de Toulon, il justifie sa démarche par le fait qu'il est « très mal traité » par le roi de France<sup>42</sup>.

- 19 Le thème, tout aussi classique, des devoirs moraux et comportementaux d'un noble envers sa maison<sup>43</sup> fonctionne également comme un motif spécifiquement aristocratique d'action sur la scène internationale. Ces devoirs dynastiques sont des plus divers. Il peut s'agir de la défense de la religion si les ancêtres se sont particulièrement illustrés dans ce domaine. Ainsi, en 1590, le comte de Carcès, un des chefs du parti ligueur en Provence, écrit au pape Sixte Quint pour lui demander de prendre la protection des villes d'Arles et de Marseille. Et il justifie ainsi son initiative :

[...] ayant toujours heu tant en recommandation ce qui est du service de Votre Sainteté, [...] à l'exemple et imitation de mes devanciers, qui ne m'ont laissé aultre heritage que ceste bonne reputation d'estre à l'opposite de ceulx qui veullent troubler [la religion]<sup>44</sup>.

- 20 Ainsi, la tradition familiale de défense du catholicisme justifie ce recours politique au souverain pontife. Un noble peut également être poussé par les prétendus droits de sa maison sur telle terre, fief, ou couronne étrangère. C'est ainsi qu'en 1647, lorsqu'il prend la tête de la rébellion napolitaine, le duc Henri II de Guise espère être proclamé souverain du royaume de Naples, sur lequel la maison de Lorraine, à laquelle il appartient, a des prétentions depuis le xv<sup>e</sup> siècle<sup>45</sup>. Dans ce dernier exemple comme dans beaucoup d'autres, l'entreprise étrangère s'inscrit aussi dans une quête de gloire guerrière et chevaleresque qui n'est pas uniquement individuelle, mais une exigence à l'égard de la réputation de la maison<sup>46</sup>.

- 21 L'action internationale nobiliaire peut enfin être imbriquée à l'éthique du devoir de conseil et de service au roi, devoir dont les aristocrates se sentent investis du fait de leur rang<sup>47</sup>. Cela peut sembler paradoxal dans la mesure où nous parlons ici des mobilisations qui se déroulent en marge de la mainmise étatique, et souvent même s'opposent à la volonté du roi. Mais justement, les nobles ont parfois beau jeu de présenter leurs initiatives comme une manière d'ouvrir les yeux au roi sur les bonnes décisions à prendre. Un exemple éclairant a récemment été étudié : il s'agit de la posture assumée par Lesdiguières lorsqu'en 1616 il apporte un soutien militaire au duc de Savoie contre les menaces venues du Milanais espagnol. Conscient d'outrepasser ses fonctions de lieutenant-général en Dauphiné, il écrit au jeune Louis XIII pour se justifier. Lesdiguières adopte alors un ton didactique, mettant en avant, sous forme sentencieuse, combien la sauvegarde de la Savoie importe à la France. Et de conclure :

Que Votre Majesté me pardonne donc s'il Luy plaict de la licence que je prens pour ce voyage [au secours du duc de Savoie], lequel Elle doit avoir pour agreable, puisque je le fais pour Son service<sup>48</sup>.

- 22 La jeunesse du monarque et l'idéal du bon conseiller rendent possible cette justification de l'initiative internationale.

- 23 La sociabilité et la culture nobiliaires offrent ainsi des ressources spécifiques pour concevoir, mettre en œuvre et légitimer l'action politique dans les relations internationales. Et il importe de voir que ces pratiques internationales, étant à ce point



imbriquées avec des éléments constitutifs de l'identité aristocratique, s'inscrivent pleinement dans la profondeur des habitus politiques nobiliaires.

## Les perceptions de l'action des nobles dans les relations internationales

- 24 Pour prendre la mesure de l'action internationale des nobles comme phénomène sociopolitique complexe, il faut désormais s'interroger sur les réactions et les réponses face à de telles mobilisations.
- 25 On ne s'attardera pas sur la réprobation de la monarchie française lorsque des nobles font appel à une puissance étrangère en cas de révolte : dans le contexte d'affirmation doctrinale et juridique de la souveraineté royale, ces appels sont facilement assimilés à des trahisons, fustigés et parfois sévèrement punis. C'est un aspect qui a fait l'objet de nombreuses recherches<sup>49</sup>. La répression n'est pas seulement d'ordre normatif et judiciaire, elle s'inscrit également dans des pratiques de surveillance : les contacts entre nobles français et puissances étrangères sont observés avec suspicion par les agents de la monarchie, car considérés comme la porte ouverte vers une possible trahison. Ainsi, comme l'a montré un travail récent, les ambassadeurs français en Espagne dans les années 1570-1580 ont pour mission d'espionner les éventuelles relations entre Philippe II et des nobles français<sup>50</sup>. Dans les années 1600, magistrats et lieutenants d'Henri IV en Languedoc surveillent et tentent de limiter les allées et venues de gentilshommes de la province qui, se rendant en pèlerinage à Notre-Dame-de-Montserrat, en Catalogne, sont soupçonnés de vouloir comploter avec le roi d'Espagne<sup>51</sup>. Ainsi, la mobilité internationale des nobles devient suspecte en soi. Cette dernière dimension de la répression a été beaucoup moins étudiée.
- 26 Quant aux situations de vassalités multiples, la monarchie refuse de reconnaître qu'il puisse s'agir d'un juste motif de recours à un prince étranger : dans la vision étatique et verticale de l'autorité que les juristes sont en train d'élaborer, le lien de sujétion au prince naturel – celui dont on est né sujet – a une intangible priorité sur le lien avec un suzerain étranger<sup>52</sup>. De plus, la progressive définition doctrinale de la diplomatie comme attribut de la souveraineté sape la légitimité même de toute démarche internationale hors des cadres institutionnels diplomatiques et étatiques<sup>53</sup>. Si bien que, même lorsque l'initiative extérieure d'un noble n'est pas directement dirigée contre le roi de France, elle fait souvent l'objet de plaintes de la part de la diplomatie française. Les puissances étrangères qui acceptent d'avoir des tractations avec les nobles sont alors accusées d'encourager la désobéissance de ces derniers, voire de bafouer la souveraineté du roi de France<sup>54</sup>.
- 27 Ces préventions normatives hostiles aux initiatives internationales des nobles sont parfois formulées par les aristocrates eux-mêmes : pour garder la faveur du roi, ils cherchent à se disculper de tout soupçon d'une action intempestive. Ainsi, en 1608, le duc de Nevers, en voyage en Italie, s'inquiète d'une rumeur qui l'accuse de négocier avec le pape une ligue contre les Turcs à l'insu d'Henri IV. Le duc s'entretient alors avec le sieur de Brèves, ambassadeur français à Rome, pour l'assurer que cette rumeur est infondée<sup>55</sup>. L'épisode donne à voir la force instituante des discours et des représentations délégitimant les initiatives nobiliaires sur la scène européenne. Ce dernier aspect, cependant, semble avoir peu fait l'objet d'investigations.

- 28 Il arrive néanmoins que l'attitude de la monarchie ne soit pas monolithique. L'historienne Anna Blum a pu observer une telle ambivalence suite à l'équipée du duc de Guise à Naples, en décembre 1647. Mazarin a beau réprouver cette aventure personnelle, il envoie une flotte au large de la ville pour prévenir l'arrivée de secours espagnols qui pourraient déloger Guise et ses partisans : il s'agit pour le cardinal de maintenir en Italie une agitation qui déstabilise la monarchie ibérique. Il y a ici une appropriation par le gouvernement français de l'initiative prise par Guise, mais une appropriation *a minima*, et d'ailleurs peu couronnée de succès<sup>56</sup>. Il y a aussi des cas où la monarchie entérine complètement les initiatives nobiliaires, lorsque celles-ci se sont révélées profitables pour la couronne. C'est ainsi qu'en 1618 une lettre patente de Louis XIII valide le secours militaire que Lesdiguières, de son propre chef, avait apporté au duc de Savoie durant les années précédentes<sup>57</sup>. L'action d'un noble sur la scène internationale n'est donc pas forcément considérée comme répréhensible en soi. Tout dépend de l'intention de son auteur et de l'intérêt que la monarchie peut y trouver. Le fait que Lesdiguières soit lieutenant-général en Dauphiné favorise sans doute un tel entérinement : il a pour lui une légitimité institutionnelle qui permet à la monarchie de s'approprier son initiative sans perdre la face.
- 29 Outre les réactions de la monarchie française, d'autres travaux historiographiques se sont interrogés sur la manière dont les puissances européennes envisagent, exercent et justifient leurs relations avec les nobles français. Précisément, il s'agit de mesurer en quoi la condition nobiliaire de leurs interlocuteurs français entre spécifiquement en jeu dans les appréciations, les pratiques et les discours des acteurs étrangers. Ainsi, si certains princes considèrent les aristocrates français comme des alliés intéressants, c'est d'abord au regard des potentialités politiques et militaires offertes par la sociabilité nobiliaire. C'est ce que Joan Davis a pu observer en étudiant les considérations qui guident le roi d'Espagne et le duc de Savoie dans leurs tractations avec le duc de Montmorency, durant les années 1580 : ils considèrent que l'alliance avec Montmorency leur permettrait de profiter de l'appui militaire de sa clientèle et de ses parents en cas de guerre avec la France. Son réseau de fidélités ne se limite pas au Languedoc, dont Montmorency est gouverneur, mais s'étend à l'Île-de-France, à la Normandie et à la Picardie, une ampleur géographique à laquelle les gouvernants espagnols et savoyards se montrent sensibles dans leurs correspondances. De même, la notion de « mécontentement » est utilisée par le prince étranger pour mesurer le degré de potentielle réceptivité d'un noble français aux offres qui pourraient lui être faites : c'est parce qu'il est informé de la dégradation des relations entre Montmorency et Henri III que Philippe II se résout à entrer en contact avec le gouverneur du Languedoc<sup>58</sup>. Ainsi, la sociologie nobiliaire n'est pas seulement une structure rendant possible l'action internationale des nobles, comme nous l'avons vu dans la deuxième partie de cet article. Cette sociologie est également un paramètre d'évaluation dont disposent les puissances étrangères pour mesurer les virtualités politiques de l'alliance avec les nobles français.
- 30 En outre, l'éthos nobiliaire irrigue les discours que les acteurs étrangers tiennent sur leurs liens avec les aristocrates français. À la fin des années 1580, cherchant à se constituer un réseau parmi les nobles français en vue de ses ambitions territoriales, le duc de Savoie entre pour la première fois en contact avec le gentilhomme dauphinois Charles d'Albigny. Charles-Emmanuel met alors en avant l'amitié qui unissait son père, le duc Emmanuel-Philibert, au sieur de Gordes, membre de la maison des Simiane, à

laquelle Albigny appartient également<sup>59</sup>. La sociabilité fondée sur la parenté et l'amitié fait ici l'objet d'une appropriation discursive, qui permet au prince étranger d'inscrire dans un certain ordre naturel le lien politique subversif qu'il désire établir avec ce gentilhomme.

- 31 Les princes étrangers sollicités par des nobles français ont également beau jeu d'adopter la posture morale de la protection. Ce lien asymétrique très présent dans la culture politique moderne, par lequel un puissant se porte au secours de faibles opprimés, n'est pas circonscrit aux relations nobiliaires, comme l'ont montré des études récentes<sup>60</sup>. Mais lorsque la protection met en relation un noble et prince étranger qui s'engage à le secourir, certaines caractéristiques spécifiques sont observables, qui s'inscrivent dans la culture et la sociabilité aristocratiques : un lien interpersonnel est établi, souvent formalisé par un traité qui unit le noble et le prince dans une relation d'amitié, et qui inclut la clientèle de ce noble. C'est le cas, par exemple, du traité de protection conclu en 1595 entre Philippe II et le duc d'Épernon, gouverneur de Provence, alors rebelle à Henri IV. Ce traité stipule que le roi d'Espagne prend le duc et « ses amis sous protection ». Et en cas de traité de paix entre Henri IV et le roi d'Espagne, Philippe II

[...] promet audit duc [...] de le comprendre audit traité et tous ceulz qui dépendront de lui, et de ne permettre qu'audit traité il soit rien accordé au prejudice de ces amis ni et de lui, ni que lui soit ousté honneur, charges et dignités qu'ils possèdent maintenant<sup>61</sup>.

- 32 La clientèle d'Épernon se trouve intégrée au lien interpersonnel de protection entre le duc et le roi d'Espagne : ainsi, la sociabilité nobiliaire façonne la manière dont la monarchie espagnole reçoit et formalise l'alliance avec son protégé.
- 33 La condition nobiliaire façonne enfin la manière dont les princes étrangers institutionnalisent leurs liens avec les nobles français dans les cas-limites où ces nobles passent au service d'un autre souverain que le roi de France. Ce phénomène a été étudié à travers les fonctions de commandement militaire, spécifiquement nobiliaires, qui leur sont accordées : Charles de Bourbon nommé lieutenant-général de Charles Quint en 1524, Charles d'Albigny désigné gouverneur de Savoie par Charles-Emmanuel en 1603, ou encore Louis II de Condé nommé généralissime de l'armée espagnole par Philippe IV en 1652<sup>62</sup>. L'éthos nobiliaire du changement légitime de maître trouve sa concrétisation dans cette captation institutionnelle exprimant l'ontologie du nouveau lien de confiance et d'amitié qui s'est créé. Accessoirement, mais toujours en rapport avec la condition aristocratique, ces charges rémunératrices permettent aux nobles de tenir leur rang quand ceux-ci, en quittant le royaume de France, ont perdu leurs sources de revenus.
- 34 Si la présence des nobles dans les relations internationales a été identifiée dans de nombreuses monographies – nous les avons abondamment citées –, la spécificité de cette réalité sociopolitique avait rarement fait l'objet d'une synthèse. Avec ce travail, nous avons souhaité poser un modeste jalon dans ce sens. Il reste encore beaucoup à faire. La périodisation des flux et des reflux des initiatives aristocratiques internationales devrait sans doute être précisée : s'il est communément admis que les grandes révoltes aristocratiques disparaissent dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, les nobles ne cessent pas de comploter, et il serait sans doute pertinent de mener des investigations approfondies sur les implications internationales de ces conspirations<sup>63</sup>. Un autre thème abordé dans cet article nous semble potentiellement fécond, car ayant

fait l'objet de peu de recherches : la surveillance, par les autorités, des mobilités internationales nobiliaires suspectes. L'étude des dispositifs informationnels, juridiques et diplomatiques mis en place par la monarchie pour exercer cette surveillance, mais aussi l'étude des tactiques des nobles pour contourner et subvertir ces dispositifs, permettraient sans doute d'appréhender la présence aristocratique dans les relations internationales sous un jour nouveau. Un tel champ de recherche permettrait d'aborder les problématiques du contrôle social, de la mobilité et des techniques de clandestinité en les articulant à l'étude des usages d'un capital social élitiste, à l'échelle européenne<sup>64</sup>.

---

## NOTES

1. Sur la constitution et la culture politique de cette élite diplomatique, voir notamment Lucien Bély, *L'art de la paix. Naissance de la diplomatie moderne*, Paris, PUF, 2007.
2. Parmi les ouvrages généraux qui ont tracé cette perspective ou l'ont confirmée : Hillard von Thiessen et Christian Windler (dir.), *Nähe in der Ferne. Personale Verflechtung in der Aussenbeziehungen der frühen Neuzeit*, Berlin, Duncker und Humboldt, 2005 ; Eva Pibri et Guillaume Poisson (dir.), *Le diplomate en question (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, numéro spécial de *Études de lettres*, vol. 286, n° 3, 2010 ; Jean-Marie Moeglin et Stéphane Péquignot, *Diplomatie et « relations internationales » au Moyen Âge, IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 2017.
3. Recommandation judicieusement formulée par John Watkins, « Toward a new diplomatic history of medieval and early modern Europe », *Journal of medieval and early modern studies*, vol. 38, n° 1, 2008, p. 1-14.
4. Il ne s'agit ici que de quelques exemples d'une immense bibliographie : Jean-Marie Constant, *La noblesse en liberté, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004 ; Arlette Jouanna, *Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559-1661)*, Paris, Fayard, 1989 ; Nicolas Le Roux et Martin Wrede (dir.), *Noblesse oblige. Identité et engagements aristocratiques à l'époque moderne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2017.
5. Hugues Daussy, *Le parti huguenot. Chronique d'une désillusion, 1557-1572*, Genève, Droz, 2014.
6. Stuart Carroll, *Martyrs and murderers. The Guise family and the making of Europe*, Oxford, Oxford University Press, 2009, p. 221-241, 256-292 ; Valentin Vasquez de Prada, *Felipe II y Francia (1559-1598). Política, Religión y Razon de Estado*, Pampelune, Ed. Universidad de Navarra, 2004.
7. Fabrice Micalléf, *Un désordre européen. La compétition internationale autour des « affaires de Provence » (1580-1598)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014.
8. Alain Hugon, *Au service du Roi Catholique : honorables ambassadeurs et divins espions face à la France. Représentation diplomatique et service secret dans les relations hispano-françaises de 1598 à 1635*, Madrid, Casa de Velazquez, 2004.
9. Patrick Cabanel, *Histoire des protestants en France, XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 2012, p. 513-533.
10. Alain Hugon, *Au service du Roi Catholique...*, op. cit., p. 334-357 ; Lourdes Amigo Vázquez, « La otra imagen del héroe. El Gran Condé como aliado del rey de España (1650-1659) », dans *Investigaciones Históricas. Época moderna y contemporánea* (à paraître).
11. Robert Descimon et José Javier Ruiz Ibañez, *Les ligueurs de l'exil. Le refuge catholique français après 1594*, Seyssel, Champ Vallon, 2005. L'exil nobiliaire a récemment fait l'objet du colloque

*Noblesses en exil. Les migrations nobiliaires entre la France, l'Empire et l'Europe centrale (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, organisé par le laboratoire Temps, Mondes, Sociétés, Le Mans Université, 5 et 6 juin 2018.

12. Stéphane Gal, « Fidélité et trahison à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle : le parcours de Charles d'Albigny, gentilhomme dauphinois au service de la Savoie », *La Pierre et l'Écrit*, n° 11, 2000, p. 111-133.

13. Comme l'a très judicieusement montré Violet Soen, « La nobleza y la frontera entre los Países Bajos y Francia : las casas nobiliarias Croÿ, Lalaing y Berlaymont en la segunda mitad del siglo XVI », dans Valentina Favaron, Manfredi Merluzzi et Gaetano Sabatini (dir.), *Fronteras. Representaciones, integraciones y conflictos entre Europa y America, s. XVI-XX*, Madrid, Fondo de cultura económica, 2017, p. 427-436. Sur la vitalité politique dans les enclaves territoriales, voir Paul Delsalle et André Ferrer (dir.), *Les enclaves territoriales aux Temps Modernes (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2000.

14. Domenico Grimaldi au cardinal Montalto, 13 février 1588, Avignon Archivio Segreto Vaticano, Segreteria di Stato, Legazione, Avignone, 17, f. 45r.

15. Serge Brunet, « *De l'Espagnol dedans le ventre !* » *Les catholiques du Sud-Ouest de la France face à la Réforme*, Paris, H. Champion, 2007.

16. Denis Crouzet, *Charles de Bourbon, connétable de France*, Paris, Fayard, 2003.

17. Joan Davies « Neither Politique nor Patriot ? Henri duc de Montmorency and Philipp II, 1582-1589 », *Historical journal*, vol. 34, n° 3, 1991, p. 539-566.

18. David Trim, « The Huguenots an the European wars of religion, c. 1560-1697 : soldiering in national and transnational context », dans David Trim (dir.), *The Huguenots : history and memory in transnational context*, Leiden-Boston, Brill, 2011, p. 153-192.

19. Géraud Poumarède, *Pour en finir avec la croisade. Mythes et réalités de la lutte contre les Turcs aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 2009, p. 389-397.

20. Stuart Carroll, *Martyrs and murderers...*, op. cit., p. 242-255.

21. Anna Blum, *La diplomatie de la France en Italie du nord au temps de Richelieu et de Mazarin : « les sages jalousies »*, Paris, Classiques Garnier, 2012, p. 227-233.

22. Stéphane Gal, *Lesdiguières. Prince des Alpes et connétable de France*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2007, p. 189-200.

23. Alain Tallon (dir.), *Le sentiment national dans l'Europe méridionale aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. France, Espagne, Italie*, Madrid, Casa de Velázquez, 2007.

24. Christopher Johnson, David Warren Sabean, Simon Teuscher et Francesca Trivellato (dir.), *Transregional and transnational families in Europe and beyond. Experiences since the middle ages*, New York-Oxford, Berghahn Books, 2011.

25. C'est l'axe principal de l'argumentation de Stuart Carroll, *Martyrs and murderers...*, op. cit. On se situe ici dans le cadre de la sociabilité princière transnationale telle qu'elle a été cernée et étudiée par Lucien Bély, *La société des princes, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 1999.

26. L'étude des liens de parenté entre nobles français et allemands a ainsi une grande importance dans Jonas Tol, *Germany and the coming of the French Wars of Religion : confession, identity, and transnational relations*, thèse de doctorat, Université de York, 2016.

27. Ici encore, la bibliographie est immense. On se contentera de deux exemples : Maurice Daumas, *Des trésors d'amitié. De la Renaissance aux Lumières*, Paris, A. Colin, 2011 ; Sharon Kettering, *Patrons, brokers and clients in seventeenth-century France*, Oxford, Oxford University Press, 1986.

28. Domenico Grimaldi au cardinal Montalto, 13 février 1588, Avignon Archivio Segreto Vaticano, Segreteria di Stato, Legazione, Avignone, 17, f. 45r.

29. Stéphane Gal, *Lesdiguières...*, op. cit., p. 205.

30. Sophie Vergnes, *Les Frondeuses. Une révolte au féminin, 1643-1661*, Seyssel, Champ Vallon, p. 191-194.

31. Sur la non-concomitance entre limites féodales et frontières des États, voir Bernard Guénéé, « Des limites féodales aux frontières politiques », dans Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire. Volume II : la Nation*, Paris, Gallimard, 1986, p. 11-33.
32. Robert J. Knecht, *Un prince de la Renaissance. François I<sup>er</sup> et son royaume*, Paris, Fayard, 1998, p. 206-207.
33. Archivio Segreto Vaticano (ASV), *Segretaria di Stato*, Legazione, Avignone, 19, f. 899r, Chrétienne d'Aguerre, comtesse de Sault, à Innocent IX, Marseille, 8 décembre 1591.
34. Claudine Allag, *Chrétienne d'Aguerre, comtesse de Sault*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 28.
35. Arlette Jouanna, *Le devoir de révolte...*, op. cit., p. 129-134.
36. Cornel Zwierlein, « Une propagande huguenote internationale. Le début des guerres de Religion en France perçues en Allemagne, 1560-1563 », dans Jérémie Foa et Paul-Alexis Mellet (dir.), *Le bruit des armes. Mises en formes et désinformations en Europe pendant les guerres de Religion (1560-1610)*, Paris, Honoré Champion, 2012, p. 397-415.
37. Fanny Cosandey, *Le rang. Préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien régime*, Paris, Gallimard, 2016.
38. Pour une réflexion récente sur cette question, voir Dante Fedele, *Naissance de la diplomatie moderne. L'ambassadeur au croisement du droit, de l'éthique et de la politique*, thèse d'histoire des idées politiques, École normale supérieure de Lyon, 2014, p. 6.
39. Arlette Jouanna, *Le devoir de révolte...*, op. cit., p. 78.
40. Joël Blanchard, *Commynes l'européen. L'invention du politique*, Genève, Droz, 1996, et notamment le chapitre « Le transfuge, un homme sans frontières », p. 29-70.
41. Géraud Poumarède, *pour en finir avec la croisade... op. cit.*, p. 393.
42. Archivio General de Simancas (AGS), Estado, 1255 (non folioté), Sfondrati (ambassadeur espagnol) à Philippe II, Turin, 19 novembre 1582.
43. Nicolas Le Roux, *La faveur du roi. Mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547-vers 1589)*, Seyssel, Champ Vallon, 2001, p. 25-28.
44. ASV, *Segretaria di Stato*, Legazione Avignone, 19, f. 161r, Gaspard de Pontevès, comte de Carcès, à Sixte Quint, Marseille, 2 mars 1590.
45. Anna Blum, *La diplomatie...*, op. cit., p. 230-231.
46. Nicolas Le Roux, *Le crépuscule de la chevalerie. Noblesse et guerre au siècle de la Renaissance*, Seyssel, Champ Vallon, 2015.
47. Arlette Jouanna, *Le pouvoir absolu. Naissance de l'imaginaire politique de la royauté*, Paris, Gallimard, 2013, p. 72-79.
48. Stéphane Gal, *Lesdiguières...*, op. cit., p. 196-197. Pour la citation : Louis-Archambaud Douglas et Joseph Roman (éd.), *Actes et correspondances du connétable de Lesdiguières. Tome II*, Grenoble, E. Allier, 1881, p. 113-116.
49. Pour un exemple de la fabrique monarchique d'un discours sur la trahison d'un noble en lien avec des puissances étrangères, parmi de très nombreux cas, voir : Alfred Soman, « Le traître sur la sellette. Réflexions sur le procès du duc de Biron (1602) », dans Yves-Marie Bercé (dir.), *Complots et conjurations dans l'Europe moderne*, Rome, École française de Rome, 1996, p. 231-250.
50. Jean-Michel Ribera, *Diplomatie et espionnage. Les ambassadeurs du roi de France auprès de Philippe II, du traité de Cateau-Cambrésis (1559) à la mort de Henri III (1589)*, Paris, H. Champion, 2007, p. 210-221.
51. Bibliothèque nationale de France (BNF), ms français 23197, f. 471r, Nicolas de Verdun (président au parlement de Toulouse) à Henri IV, Toulouse, 20 juillet 1603.
52. L'idée est sous-jacente chez Jean Bodin, *Les six livres de la République*, Paris, J. Dupuys, 1578. Sur la distinction et la hiérarchisation entre vassalité simple et vassalité lige correspondant à un lien de sujétion, p. 75 : « si le vassal est homme lige, il est naturel suget et doit non seulement la foy et hommage, ains aussi sugetion et obeissance au seigneur et prince souverain, de laquelle il ne peut se departir sans le consentement de son prince ». Sur le fait que le lien de vassalité lige,

et donc de sujétion, est unique, p. 128 : « nul ne peut estre homme lige de plusieurs seigneurs, encores qu'il eust plusieurs fiefs mouvans d'un chacun separement ». D'où la conclusion sur l'impossibilité pour le vassal lige de se détacher de l'obéissance de son suzerain si celui-ci est aussi son souverain, p. 604 : « Et quoy qu'on die, qu'il soit loisible au vassal s'exempter de la sugetion de son seigneur s'il est mal traité, cela s'entend de l'arriere-vassal qui a recours à son seigneur et souverain, et non pas du vassal lige ».

53. Dante Fedele, *Naissance de la diplomatie moderne...*, op. cit., p. 6.

54. Par exemple, les plaintes adressées au sénat de Venise par l'ambassadeur français au moment de l'équipée du marquis de Mayenne au service de la République contre les Turcs en 1570 (Géraud Poumarède, *Pour en finir avec la croisade...*, op. cit., p. 394).

55. BNF, ms français 18003, f. 368r, Brèves au secrétaire d'État Puyssieux, Rome, 11 décembre 1608.

56. Anna Blum, *La diplomatie...*, op. cit., p. 232-236.

57. Stéphane Gal, *Lesdiguères...*, op. cit., p. 200.

58. Joan Davies, « Neither Politique nor Patriot ?... », art. cit.

59. Stéphane Gal, *Grenoble au temps de la Ligue : étude politique, sociale et religieuse d'une cité en crise (vers 1562-vers 1598)*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2000, p. 524-525.

60. Tilman Haug, Nadir Weber et Christian Windler (dir.), *Protegierte und Protektoren. Asymmetrische politische Beziehungen zwischen Partnerschaft und Dominanz (16. bis frühes 20. Jahrhundert)*, Cologne-Weimar-Vienne, Böhlau Verlag, 2016 ; Fabrice Micallef, « Sous ombre de protection. Stratégies et projets politiques au temps des affaires de Provence (Espagne, France, Italie, 1589-1596) », *Revue historique*, n° 656, 2010, p. 763-792.

61. AGS, Estado, K1597, B83, n° 98, Articles passés entre le duc d'Épernon et Matheo Serrano au nom du roi d'Espagne, Saint-Maximin, 10 novembre 1595 ; Véronique Larcade, *Le duc d'Épernon (1554-1642), une vie politique*, thèse de doctorat, sous la direction d'Yves-Marie Bercé, Université Paris IV - Paris-Sorbonne, 1995.

62. Denis Crouzet, *Charles de Bourbon...*, op. cit., p. 484-486 ; Stéphane Gal, « Fidélité et trahison... », art. cit. ; Lourdes Amigo Vázquez, « La otra imagen del héroe... », art. cit.

63. Suivant les pistes déjà anciennes ouvertes par Klaus Malettke, « Complots et conspirations contre Louis XIV dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », dans Yves-Marie Bercé (dir.), *Complots et conjurations...*, op. cit., p. 347-371.

64. Dans la continuité d'études telles que Olli Matikainen et Satu Liman (éd.), *Morality, Crime and Social Control in Europe 1500-1900*, Finnish Literature Society, 2014 ; Claudia Moatti et Wolfgang Kaiser (dir.), *Gens de passage en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédures de contrôle et d'identification*, Aix-en-Provence, Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, 2007.

## RÉSUMÉS

De récents apports historiographiques ont mis en évidence le rôle des nobles français comme acteurs non-étatiques des relations internationales à l'époque moderne. Cet article présente une synthèse de ces renouvellements de la recherche. Les nobles français agissent sur la scène internationale en appelant des puissances étrangères à leur secours lors de leurs révoltes, mais également en prenant diverses initiatives politiques ou militaires à l'étranger, hors de la mainmise de la monarchie. Ces actions résultent à la fois des structures sociales nobiliaires

(parenté transnationale, situations de vassalités multiples), mais également de certains aspects de l'éthos aristocratique (devoir de conseil, défense de l'honneur dynastique, droit de changer de maître). Tandis que la monarchie essaye de produire des normes et des techniques de surveillance tendant à réprimer ces initiatives nobiliaires, les puissances étrangères qui y trouvent un intérêt formalisent leurs liens avec les nobles français (traités de protection, octroi de charges militaires et gouvernementales).

Recent historiographical contributions focused on the role of French noblemen and noblewomen as non-state actors of international relations in early modern Europe. This paper offers a synthesis of this innovative research. Noblemen usually acted on the international stage by requesting help from foreign powers during revolts. They were also able to take political or military initiatives in foreign countries without permission from the French monarchy. These actions were made possible by the social structure of nobility (transnational parentage, situations of multiple vassalage), and by some aspects of the aristocratic ethos (duty of advice, defence of the dynasty's honour, right to change one's master). While the French monarchy tried to produce legal norms and surveillance procedures to curb such initiatives, some foreign powers institutionalized their relations with French noblemen (treaties of protection, political or military offices).

## INDEX

**Keywords :** nobility, international relations, diplomacy, revolts, borders, 16th century, 17th century, modern Europe

**Mots-clés :** noblesses, relations internationales, diplomatie, révoltes, frontières, xvie siècle, xviii siècle, Europe moderne

## AUTEUR

### FABRICE MICALLEF

Fabrice Micallef est maître de conférences en histoire moderne à l'Université de Nantes, chercheur au Centre de recherches en histoire internationale et atlantique (CRHIA, EA 1163), et membre du LabEx *Écrire une histoire nouvelle de l'Europe* (EHNE). Ses travaux portent sur les pratiques politiques et la diplomatie au temps des guerres de religion. Il a publié *Un désordre européen. La compétition internationale autour des « affaires de Provence » (1580-1598)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014 et *Le bâtard royal. Henri d'Angoulême dans l'ombre des Valois (1551-1586)*, Genève, Droz, 2018. Il mène actuellement une recherche intitulée « Les rebelles dans les relations internationales. Un problème diplomatique, juridique et moral dans l'Europe des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle », avec le soutien du programme « Alliance Europa : Recherche, formation, innovation en Pays de Loire ».